DES

ÉLECTIONS DU 10 MARS.

Lyon, 5 mars 1850.

Au moment où nous écrivons ces réflexions, la lutte électorale se prépare avec ardeur dans dix départements; et, quand elles paraîtront au jour, cette lutte sera consommée, mais le résultat n'en sera pas complètement connu. Toutefois, il y a, dès à présent, des faits acquis qui nous semblent dignes de remarque, quels que soient ceux qui suivront, par voie de conséquence. Deux opinions extrêmes, comme au 13 mai 1849, se sont précipitées dans la lice électorale, et en ont à peu près banni les opinions intermédiaires. D'un côté, est la coalition des trois partis monarchiques ; de l'autre, est le camp socialiste ; entre eux, point de place pour les républicains purs. Cependant, si la raison et la saine expérience avaient été écoutées, c'est parmi ces derniers que les amis de l'Ordre auraient choisi leurs candidats ; et c'est encore eux qu'une vraie politique indiquait aux démocrates les plus extrêmes. Quand les partis seront las de combattre et qu'ils sentiront le besoin de se concilier, le terrain de la République constitutionnelle et modérée sera le seul sur lequel le pacte de paix pourra s'asseoir et s'établir. Malheureusement, nous n'en sommes pas à ce point désirable auquel on finit toujours par arriver, puisqu'il est dans la destinée des partis de se combattre, et non de s'annuler réciproquement; mais on n'atteint le port qu'après bien des épreuves. Résignons-nous donc à supporter les passions, en attendant qu'elles s'amortissent par leurs propres excès.

Exclus des deux côtés, sauf une place insuffisante qui leur a été faite, à titre de démocrates, dans le camp socialiste, les hommes politiques de la République pure semblent s'être rangés du côté où, du moins, le drapeau républicain était arboré. Exposons leurs motifs ; nous les apprécierons ensuite. Les élections du 10 mars, disent-ils, ont une grande importance, mais sous un seul rapport. Il ne s'agit plus, comme au 13 mai, de constituer une majorité. Cette majorité

existe ; elle nous est contraire, et elle est assez forte pour que les trente nouveaux élus ne puissent pas même la modifier. Mais ces élections, dans lesquelles la capitale et les parties les plus diverses du territoire vont avoir à se prononcer, seront une révélation de l'esprit de la France. Il s'agit de donner un avertissement salutaire aux ambitions insensées qui s'imaginent que la nation est prête à abdiquer sa liberté à leur profit ; il s'agit de prévenir de folles tentatives qui appelleraient des excès contraires ; il s'agit, en un mot, de prouver que la France n'a pas cessé d'être républicaine. Or, à ces projets qu'on ne daigne plus déguiser, il faut opposer leur impossibilité ; il faut lever le drapeau républicain dans les luttes pacifiques des comices, afin de n'être pas obligé, plus tard, de le lever dans les luttes terribles et désordonnées de la guerre civile. Ne craignons donc pas de nous rallier à tout ce qui porte ce symbole. Plus les noms seront significatifs, plus la leçon sera forte et salutaire. Mais ce sont des socialistes, des *rouges!* Eh ! mon Dieu, nos adversaires politiques, en prodiguant ces noms de réprobation à tout ce qui ne veut pas être contre-révolutionnaire, et en nous confondant dans un commun anathème, nous ont appris à ne pas nous diviser. A leurs yeux, qui n'est pas socialiste, qui n'est pas *rouge*, à commencer de M. Dufaure et de M. Cavaignac ? Les noms sortent purifiés de la persécution. Les *blancs* ont amnistié celui de *rouge* ; les *immobilistes* celui de *socialiste*. Puisque, dans leur langage, est socialiste quiconque veut appliquer les puissances de la démocratie à la réforme des abus et à l'atténuation des souffrances populaires, eh bien ! acceptons tous cette épithète de *socialistes*, comme jadis nous avons accepté les noms non moins proscrits de *patriotes*, de *libéraux*, de *républicains* ; plus tard, la libre discussion, le bon sens public et l'expérience feront le discernement entre le possible et l'impraticable, entre les bons et les mauvais systèmes.

Ces raisons sont puissantes. En politique, on ne fait rien que par l'union ; toutes les coteries, toutes les subdivisions sont stériles. Et puis, il faut bien en convenir, les élections nouvelles ont à opérer sur un fond si *blanc*, que vraiment le barioler d'un peu de rouge le laissera encore bien terne !

Malgré cela, nous ne croyons pas que la marche adoptée par le parti pur républicain soit la bonne ; non, Dieu nous en garde, que nous soyons pour les exclusions. Place à tous, même aux hommes à systèmes, pourvu qu'ils reconnaissent que les systèmes n'ont à lutter que sur le terrain des idées, et n'ont à réclamer que la liberté. Place même aux hommes de Juin, pourvu qu'ils désavouent les voies de violence

et fassent hommage à la sainteté des lois et à l'inviolabilité des pouvoirs que le peuple a consacrés de ses suffrages. Ce n'est pas contre tels choix, ni contre tels noms que nous nous prononçons. Nous confessons avec plaisir que les candidats adoptés par les Comités socialistes de Paris, et acceptés par les républicains purs, ont pris une bonne position, qu'ils ont hautement repoussé les imputations de terrorisme, d'esprit de réaction et de vengeance, et les désordres de la rue. Cela confirme ce que nous avons eu occasion de dire dans un autre article : que tout parti qui viendra au pouvoir par les voies légales et constitutionnelles sera obligé de se dépouiller de ses passions les plus excessives, et de subir, ce qui est nécessaire à l'exercice de tout pouvoir, le frein de la raison et des lois constitutionnelles.

Mais enfin, les républicains purs avaient aussi leurs hommes politiques, leurs têtes de parti, orateurs de la Constituante, en 1848, chefs du gouvernement, fondateurs de la République, hommes éminents, éprouvés par les affaires. Ils avaient les Marrast, les Sénard, les Billaut, les Buchez, les Bastide, les Floccon, les Tourret de l'Allier, et bien d'autres, tombés, avec leur parti, aux élections générales, et qui avaient le droit de se présenter comme chefs de ce même parti essayant de ressaisir la victoire. Eh bien ! les haines furieuses dont les poursuivent les réactionnaires monarchiques n'ont pas même désarmé l'aveuglement démagogique qui les repousse de son côté, et ces haines n'ont pas empêché qu'ils ne fussent dédaignés, suspectés, exclus. Fallait-il que le parti républicain abandonnât ses chefs à ces préventions inintelligentes, qu'il amnistiât et qu'il ne fût pas amnistié, qu'il allât aux socialistes et que les socialistes n'allassent pas à lui ? Est-ce là une nécessité de l'organisation démocratique, qui a des passions avec lesquelles il faut compter, et des ostracismes qu'il faut subir ? Est-ce une abnégation héroïque ? Est-ce un manque de dignité ? Nous craignons d'être obligés de nous ranger de ce dernier avis. Un parti politique peut composer, avec ceux qui l'entourent, et former des coalitions, mais non se retirer de la lice et abdiquer.

Mais alors, objecte-t-on, il y aurait eu une scission parmi les républicains, et la victoire électorale de leurs adversaires eût été assurée ! C'est ce que nous ne voyons pas clairement. N'oublions pas que le but à poursuivre n'était pas positivement de recruter la gauche de l'Assemblée législative de quelques membres qui la laisseront toujours en minorité, mais bien de faire, au moyen de scrutins électoraux, un dénombrement de l'opinion républicaine ; il fallait cela surtout à Paris, centre du gouvernement, et théâtre obligé des coups-d'Etat. L'essentiel

était donc d'obtenir le plus possible de suffrages républicains, n'importe qu'ils fussent groupés sur deux listes ou sur une seule; et, dans la poursuite du but, rien n'empêchait les partis républicains de marcher chacun sous son enseigne et de rallier ses propres forces. Il nous semble que c'était même le moyen le plus certain de succès. En effet, dans ces transactions des meneurs des partis, on oublie trop la liberté des consciences individuelles. Au moment où nous écrivons, nous ne savons pas si la liste Flotte, Vidal et Carnot réussira ; mais ce que nous affirmons, c'est qu'il y a des milliers de voix qui fussent allées à une liste Billaut, Sénard et Goudchaux, qui n'iront pas à celle qui est émanée des clubs socialistes, et qui s'abstiendront, peut-être même se rejetteront sur la liste monarchique. Nous n'examinons pas si les électeurs qui agiront ainsi feront bien ou mal ; nous ne regardons que le fait, et personne assurément n'en doute. La liste démocratique unique passera néanmoins, nous l'espérons ; mais les deux listes démocratiques eussent eu ensemble une bien plus grande majorité, et, par conséquent, un bien plus grand succès moral. Quoi donc! dans un moment où la question est de savoir si Paris est disposé à souffrir un escamotage ou un renversement violent de la République, il serait indifférent que vingt mille voix de plus ou de moins se rangeassent hautement sous son drapeau !

Au reste, nous voyons, parmi nos adversaires, ce que nous reprochons à nos amis ; mais eux, ils ont l'excuse de la nécessité. Les trois partis monarchiques sont chacun en minorité si notoire contre la République, qu'ils sont contraints de s'unir tous les trois contre elle, sauf, après en avoir eu raison, à se disputer les fruits de la victoire. Et pourtant, leur alliance déjà craque de tous côtés : au parlement, dans la presse, dans les comices électoraux. Un journal déclare que, pour la dernière fois, il appuyera le mode préparatoire organisé par l'*Union électorale*; la presse bonapartiste prend sur la liste trois noms, et exclut les autres ; la presse légitimiste a ses trois candidats de son côté. Le *Journal des Débats* refuse ou fait marchander une adhésion expresse. Probablement, on se ralliera encore à l'*Union électorale*, au dernier moment et à défaut d'autre chose. Mais il est évident que c'est la fin de cette coalition hétérogène, qui n'a pour lien que des principes négatifs.

Eh bien! nous croyons que la bonne morale politique doit faire désirer que tout parti se montre au grand jour, avec ses idées, ses principes et son but, en toute sincérité et sans hypocrisie. Sous le règne de la Liberté, il faut que chaque chose puisse être appréciée et

jugée par le sens public, et nous voudrions que notre loi électorale n'opposât point d'obstacles et facilitât cette exhibition non seulement de tout parti, mais encore de toute nuance. Certes, nous ne demanderons point de modification qui soit contraire au texte de la Constitution ; bien loin de là, nous pensons que la révision possible et légale doit être ajournée jusqu'à l'époque où cette révision ne sera plus sollicitée dans des intérêts dynastiques. La Constitution a établi le suffrage direct et le vote par département ; elle a établi aussi le vote au chef-lieu de canton, mais en autorisant des exceptions qui ont presque ramené le vote à la commune. Il faut prendre ces choses comme elles sont ; mais, ce n'est pas la Constitution, c'est la loi mobile et variable qui n'a exigé qu'un seul tour de scrutin et la majorité relative pour l'élection. S'il en était autrement, c'est-à-dire si le premier tour de scrutin ne pouvait emporter l'élection que lorsqu'il donne une majorité absolue, alors tous les partis pourraient se produire hardiment à cette épreuve, au moins dans le but de se compter et de constater leurs progrès dans l'opinion publique. Ce n'est que de cette sorte, qu'une idée politique, qu'un système, destiné peut-être à résoudre les questions de l'avenir, et qui a commencé obscur, inaperçu, grandissant peu à peu, arrive, à la fin, à saisir les esprits, devient majorité, et alors s'empare légitimement de la société et de ses pouvoirs.

Ceux qui ont signalé les inconvénients de la loi actuelle ont dit, avec juste raison, qu'après avoir rejeté le vote à deux degrés, elle le rétablissait indirectement, sans garantie et sans surveillance légale. La force des choses oblige, en effet, les partis de suivre cette tactique : les hommes les plus prononcés de chaque opinion, nous voulons dire des deux opinions radicales et extrêmes, se constituent comités électoraux, et , avec un semblant de scrutins préparatoires nécessairement inexacts et hors de tout contrôle, désignent des candidats, qu'ils imposent à la masse des électeurs. Toutes les opinions intermédiaires sont dès-lors étouffées ; car il y a nécessité de se ranger dans un des camps ou dans l'autre, sous peine d'apporter au scrutin un suffrage perdu, ce qui est s'abstenir par le fait. C'est une tyrannie non seulement des partis à l'égard les uns des autres, mais encore des hommes les plus emportés de chaque parti sur la masse qui le compose ; c'est donc un encouragement aux passions et un obstacle à la conciliation.

Sans doute, s'il y avait un premier tour de scrutin, il y aurait toujours nécessité de s'entendre ensuite et de faire ces compositions, ces transactions, ces coalitions, si l'on veut, qu'amène toute lutte électorale. Mais, on sent qu'il est bien différent qu'elles se fassent dans le

huis-clos, et par l'intrigue et le tripotage de quelques hommes s'emparant de l'initiative, ou bien après une épreuve publique et universelle qui a constaté la force de chaque parti, et mis en évidence les hommes les plus populaires de ces partis. Cette première épreuve est tout ce qu'ont droit de demander les minorités. Elles se sont alors produites au grand jour ; elles ont plaidé leur cause devant le peuple assemblé ; qu'elles se retirent et attendent.

Lorsque le suffrage universel fut mis pour la première fois en application, en 1848, on dut considérer comme une grande difficulté de remuer ces masses, pour en exprimer légalement et pacifiquement l'opinion ; les assembler un jour et se hâter de les disperser sembla le devoir prescrit au législateur. D'ailleurs, on avait adopté le vote au chef-lieu de canton, et il ne fallait pas multiplier des déplacements souvent pénibles et coûteux qui, dans tous les cas, arrachaient des millions de travailleurs à leurs occupations nécessaires.

Mais, d'une part, la nation française s'est formée avec une admirable intelligence aux exercices du suffrage universel. Ces immenses scrutins, au milieu même des passions et des ferments d'une révolution récente, se sont toujours opérés avec autant de calme, que les scrutins limités des colléges à deux cents électeurs. D'une autre part, le vote au chef-lieu de canton a été considérablement modifié, et presque ramené au suffrage à la commune. Nous ne disons pas que ce n'ait pas été au préjudice de la Constitution ; nous ne disons pas qu'on ait bien fait. Mais enfin, le fait actuel, c'est que tout électeur vote à sa porte, et, en moyenne, à quelques minutes de chemin de l'urne électorale. Donc, plus de déplacement, plus de perte d'une journée de travail ; donc, aussi, plus de difficulté à renouveler l'épreuve aussi fréquemment que la sincérité d'une élection le réclame !

En émettant le vœu d'un second tour de scrutin, toutes les fois que le premier n'aura pas produit une élection à la majorité absolue, nous croyons exprimer une nécessité qui se fera de plus en plus sentir. Qu'on se rappelle la division des électeurs du Rhône entre M. Rivet et M. de Mortemart ! D'autres faits analogues ont eu lieu dans le Gard, dans la Gironde, dans bien d'autres localités peut-être, et ils deviendront beaucoup plus communs dans la suite. Les scissions que nous venons de mentionner ont nui à des partis qui ne sont pas le nôtre ; mais nous parlons ici dans l'intérêt de tous les partis, car nous parlons dans l'intérêt de la Liberté, qui est le patrimoine de tous et le premier besoin de tous.

MIR.